



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Yaoundé, le 16 février 2024

CIRCULAIRE N°012/FCF/DDF/DC/ACT1/2024

A l'attention de :

- Madame la Secrétaire Générale de la Ligue de Football Féminin du Cameroun ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Ligue de Football des Jeunes du Cameroun ;
- Messieurs les Secrétaires Généraux des Ligues Régionales et Départementales ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs du football professionnel ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs du football féminin ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs du football amateur ;

Objet : Rappel des procédures de transferts et d'enregistrement

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à compter de la signature de la présente circulaire, les transferts nationaux sur TMS des joueurs et joueuses restent obligatoires dans les conditions ci-après :

- Tous les transferts de joueur de statut professionnel à professionnel ;
- Tous les transferts de joueur de statut amateur à professionnel ;
- Tous les transferts de joueur de statut professionnel à amateur ;
- Tous les transferts de joueur de statut amateur à amateur ;

Par ailleurs, **TOUT** transfert doit obligatoirement être enregistré dans le système TMS, avant d'être acheminé sur FIFA CONNECT pour la demande de libération suivant les étapes suivantes :

- Soumettre la demande sur TMS munie de l'attestation de libération pour les joueurs sous contrat, afin d'obtenir un Certificat National de Transfert (CNT) ;
- Soumettre après obtention du CNT, la demande de libération sur FIFA CONNECT pour approbation,
- Saisir le Secrétaire Général de la FECAFOOT (en joignant les CNT obtenus pour solliciter les libérations en ligne dans les clubs d'origine des joueurs si au bout de 72 heures les libérations ne sont pas effectives) qui transmettra la requête au service compétent pour diligence.

Pour la saison sportive en cours, **nous invitons par conséquent tous les clubs à obtenir leur compte TMS auprès du Service des Transferts de la FECAFOOT.**

Nous attachons du prix au respect scrupuleux des prescriptions ci-dessus.

NB : le générique masculin utilisé par souci de concision s'applique au sexe féminin.

